Pithiverais Gâtinais

Communauté de Communes

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communautaire

Puiseaux le 31 janvier 2017

Affaire suivie par : Michelle Herrmann

Objet : convocation au Conseil communautaire du 6 février 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil de la Communauté de Communes qui se tiendra le

Lundi 6 février 2017

à

19H30 - SALLE POLYVALENTE DE BOISCOMMUN

Vous trouverez à cet effet, l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

a Présidente,

Deliniya DAUVILLIERS

PJ: Ordre du jour

Pithiverais Gâtinais

Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 6 février 2017 à 19h30

ORDRE DU JOUR

- 1. Détermination du nombre de membres composant le bureau
- 2. Election des autres membres composant le bureau
- 3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais:
- 4. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'œuf, de la Rimarde et de l'Essonne
- 5. Désignation des délégués au SITOMAP
- 6. Désignation des délégués au SYMGHAV
- 7. Désignation des délégués au Syndicat des eaux de la région de Buthiers
- 8. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire (SISS)
- 9. Télétransmission des actes
- 10.Création d'un budget principal et de cinq budgets annexes
- 11. Détermination de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 12. Délégations au bénéfice de la Présidente
- 13. Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 14. Attributions de compensation provisoires aux communes membres
- 15. Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public
- 16. Signature de la convention CESU (chèque emploi service universel)
- 17. Convention d'agrément avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances)
- 18. Tableau des effectifs
- 19.Création d'emplois fonctionnels de DGS et de DGA
- 20. Convention de mise à disposition